

Mieux connaître les éoliennes !

Un projet éolien bien mené n'apporte pas de nuisance, mais contribue au développement de l'infrastructure d'une région.

Le prix de l'immobilier varie en fonction de l'infrastructure d'une région (services, emplois, accès...). A la suite d'une étude, le département de l'Aude, (l'un de ceux qui comptent la plus forte concentration de parcs éoliens en France), a conclu que les éoliennes n'ont pas d'impact négatif sur l'immobilier.

L'emprise au sol d'une éolienne est très réduite puisque ses fondations sont enterrées. La plateforme de montage (50 x 40 m) permettra aux forestiers de débarder les arbres. **La forêt et les éoliennes font très bon ménage!**

Le nombre d'oiseaux tués par une éolienne varie, d'après la LPO, entre 0 et 3,4 par an. Un km de ligne électrique haute tension tue entre 80 et 120 oiseaux par an.

Le bruit d'une éolienne est atténué par la forêt et le plus souvent couvert par le bruit du vent dans les arbres. Une éolienne ne génère pas plus d'infrasons que le vent dans les arbres ou sur les toits.



Si vous avez des questions, adressez les à :

SAEML

Energies du Haut Livradois

3 rue de la Poste
63980 FOURNOLS

info@energiesduhautlivradois.fr
www.energiesduhautlivradois.fr

Les Energies du Haut-Livradois: Le bois, et pourquoi pas l'Éolien ?

Les élus des Communautés de Communes :

**du Haut Livradois,
de Bassin Minier Montagne,
d'Auzon Communauté,**

ont créé la SAEML « Energies du Haut Livradois » afin de maîtriser le domaine de l'Éolien pour :

Valoriser une ressource locale, renouvelable.

Poursuivre une politique locale respectueuse de l'environnement et des habitants,

Contribuer au développement local,

Assurer un pilotage public de l'éolien,

Garantir des retombées économiques aux communes pour financer d'autres projets.



Création d'un parc éolien : quelles démarches ?

La demande d'une Zone de Développement Eolien (ZDE)

Une étude globale à l'échelle de nos trois Communautés de Communes pour définir si l'implantation d'éoliennes sur notre territoire est envisageable.

Cette première étude nous a permis de définir une zone qui semble appropriée à un développement raisonné de l'éolien.

Seuls les massifs de Combenevre et du Bois de la Vue possèdent à la fois un potentiel environnemental, paysager et technique.

La création d'une ZDE est la première étape du projet : Elle permet seulement de définir une zone où l'implantation d'éoliennes est envisageable.

Le Montage du Projet

Des études approfondies vont être menées sur notre ZDE pour planifier un parc éolien répondant à nos exigences.

Nous allons faire appel à des experts indépendants qui auront pour mission de **veiller à ce que nos éoliennes ne créent pas de nuisances aux habitants du Haut-Livradois.**

Des paysagistes spécialisés devront étudier comment positionner les éoliennes afin de les intégrer au paysage. Des cartes de visibilité, et des montages photos nous permettront de juger de leur travail.

Des naturalistes devront nous prémunir d'éventuels impacts sur notre environnement après avoir étudié la faune et la flore de notre région.

Des ornithologues veilleront à ce que le projet ne nuise pas à l'avifaune (chauves-souris et oiseaux).

Des acousticiens vont mesurer le niveau sonore dans les villages, puis réaliser des simulations **pour s'assurer que les habitants n'entendent pas les éoliennes.**

En créant la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale (SAEML) « **Energies du Haut Livradois** » en partenariat avec la société **MEWTEK France**, basée sur le Haut-Livradois, nos Communautés de Communes s'assurent d'engager leur responsabilité seulement à hauteur de leur investissement soit 33 000 € chacune.

Les élus sont à la tête de ce projet et s'engagent à :
Vous informer des résultats de chaque étude,
Veiller à ce que ce projet n'apporte pas de nuisances,
Assurer des retombées économiques aux collectivités locales.

Qu'est-ce que nous avons à gagner dans tout ça ?

Les élus veulent faire de ce projet un moteur du développement local.

Ce projet s'il se concrétise nous apportera diverses retombées économiques :

Des ressources fiscales s'élevant à au moins 50 000 € par an par tranche de 10 mégawatts pour les communes.

Une valorisation de notre forêt en améliorant la desserte forestière grâce aux voies d'accès du parc éolien, larges de 4 m.

Des revenus pour les propriétaires fonciers et leurs riverains qui pourront se partager 3 000 € par an en louant une partie de leurs terrains pour accueillir une éolienne et sa voie d'accès.

Tous les coûts (montage, démontage, voies d'accès...) et la responsabilité liée à l'exploitation du parc sont à la charge du propriétaire des éoliennes.

Des retombées directes pour nos communes. Une fois notre permis de construire obtenu, nous pourrions vendre une partie du permis de construire afin de devenir propriétaires de plusieurs éoliennes.

En exploitant une partie du parc éolien, les collectivités auront des revenus récurrents supérieurs à ceux obtenus en vendant la totalité du permis de construire.

Ardes communauté a elle aussi choisi de développer l'éolien sur son territoire. Elle a ainsi obtenu 2,8 millions d'euros en vendant le permis de construire d'un parc éolien de 20,8 mégawatts.